

# Prix Distinction littéraire du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean

## QU'EST-CE QUE LE PRIX DISTINCTION LITTÉRAIRE ?

Le Prix Distinction littéraire du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean est décerné annuellement par le Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Il vise à souligner le travail des différents intervenants de la chaîne du livre. La remise du prix aura lieu le vendredi 29 septembre 2017 au cours de la 53<sup>e</sup> édition du Salon du livre. Une bourse de 1000 \$ sera pour l'occasion décernée au lauréat. Ce dernier disposera d'un temps de scène afin de présenter des lectures ou faire appel à un pair pour une représentation sous la formule «carte blanche\*». Le transport, l'hébergement et le per diem sont assurés par le Salon du livre.

## ADMISSIBILITÉ

- La personne candidate doit être originaire du Saguenay–Lac-Saint-Jean ou habiter cette région depuis au moins cinq (5) années. Aucun prix posthume ne sera attribué.
- Tout individu œuvrant au sein de la chaîne du livre est admissible : auteur, éditeur, libraire, bibliothécaire, bénévole, etc;
- Un dossier peut être déposé pour soi-même ou pour un pair. Cependant, dans le cas d'une candidature personnelle, deux lettres d'appui devront être jointes au dossier de candidature.
- Le lauréat devra impérativement être présent à la remise de prix.
- L'annonce du récipiendaire du Prix Distinction littéraire se fera au cours de la conférence de presse de lancement de la programmation du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean qui aura lieu durant la semaine précédent l'événement.

## DATE LIMITE POUR LE DÉPÔT DES CANDIDATURES

- Le dépôt des dossiers de candidature doit être effectué au plus tard le jeudi 15 juin 2017 à minuit (le cachet de la poste faisant foi pour les demandes postées). La manière la plus pratique de déposer votre demande est par courrier électronique à l'adresse suivante : [prixdistinction@salondulivre.ca](mailto:prixdistinction@salondulivre.ca) .

## ÉVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Pour évaluer les candidatures, un comité aviseur, présidé par une personne désignée par le conseil d'administration du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean, a été constitué.
- Le comité aviseur s'assure que les dossiers sont complets et les informations reçues exactes et vérifiables afin qu'elles répondent aux critères exigés. Toute fausse information entraînera le rejet du dossier de candidature.
- Dans le cas de dossiers de candidature incomplets, la personne ayant déposé le dossier sera contactée et celle-ci disposera de cinq (5) jours pour transmettre les informations manquantes. Dans le cas où ce délai ne serait pas respecté, le dossier de candidature sera rejeté.

*\* La formule carte blanche signifie que le lauréat se verra offrir l'opportunité, s'il le désire, de mettre en évidence ses réalisations dans le cadre de la soirée de remise du prix, soit par la lecture d'un passage de son œuvre, par le témoignage d'un pair, etc. (en respectant un cadre budgétaire défini).*

- Le comité aviseur remet par la suite les dossiers de candidature à un jury composé de trois (3) personnes issues du milieu littéraire qui procède à leur analyse. Les personnes siégeant au jury ont été recrutées par les membres du comité aviseur et ne font pas partie du conseil d'administration ou de l'équipe du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Les membres du jury œuvrant en solitaire et, avec l'aide d'une grille de pointage préalablement développée par le comité aviseur, évaluent les dossiers. Une fois leur évaluation terminée, les membres du jury remettent leurs analyses, incluant les grilles de pointage, au comité aviseur.
- En cas d'égalité entre deux candidats, une rencontre de délibération sera tenue entre les trois (3) membres du jury afin de désigner un lauréat.
- À la suite des recommandations des membres du jury, le comité aviseur prend connaissance de la personne candidate qui mérite le Prix Distinction littéraire. Le comité aviseur doit, par la suite, s'assurer que celle-ci accepte le prix et qu'elle sera présente pour le recevoir. Dans le cas contraire, le prix sera remis à la personne étant arrivée au second rang.

## LES CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidatures seront analysées en fonction :

- |  |      |
|--|------|
| • De la qualité du dossier de candidature (biographie, bibliographie exhaustive, revue de presse, réalisations, etc.). | 15 % |
| • De l'engagement de la personne candidate au sein de son domaine d'activité.  | 20 % |
| • De son rayonnement (régional, national et international).  | 20 % |
| • De la qualité de l'ensemble de son œuvre et/ou de ses réalisations.  | 25 % |
| • De ses accomplissements au cours de la dernière année (publications, activités ou projets).                          | 20 % |

## ÉLÉMENTS À RETROUVER DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature, format lettre (8,5 x 11 po), doit contenir les pièces suivantes :

### Lettre de présentation

- La lettre de présentation constitue le document de référence du dossier de candidature. L'argumentaire doit être développé en fonction de chacun des critères, avec une insistance sur les qualités et les réalisations de la personne candidate.
- La lettre doit présenter de façon claire et précise les raisons pour lesquelles la candidature proposée est pertinente pour l'obtention du Prix Distinction littéraire. Elle doit comprendre la signature et les coordonnées complètes en incluant l'adresse courriel de la personne qui soumet le dossier de candidature.

## **Curriculum vitæ**

- Le curriculum vitæ présente le parcours professionnel de la personne candidate de façon détaillée, mais pas nécessairement exhaustive. Ce qui compte pour les membres du jury, ce sont les éléments qui leur permettront de saisir l'ampleur, la durée, la notoriété et l'influence des réalisations de la personne candidate dans son domaine propre. Il ne faut pas oublier d'inscrire les prix ou les reconnaissances qui lui ont été décernés précédemment, le cas échéant.

\*Attention : ni les adresses postale et électronique ni le numéro de téléphone de la personne candidate ne doivent figurer dans le curriculum vitæ. Ces renseignements confidentiels doivent être inscrits sur une feuille à part.

## **Bibliographie complète**

- La bibliographie complète des œuvres ou des projets, qui doit présenter toutes les réalisations de la personne candidate, de façon synthétique et sous forme de liste.

## **Dossier de presse**

- Le dossier de presse ne doit pas être trop volumineux. À titre indicatif, 20 pages suffisent. Il faut faire des choix en fonction de l'importance, de la pertinence et du contenu des articles. On évite notamment de fournir des copies d'un même article repris par plusieurs médias.

## **Documents complémentaires**

- Il est possible d'ajouter certains documents au dossier de candidature :
  - les lettres d'appui doivent être signées par des pairs ou des personnes en mesure de témoigner des aspects significatifs de l'œuvre et de la carrière de la personne candidate. Il est préférable d'avoir des signataires de divers milieux. Chaque lettre devrait apporter un éclairage particulier sur la candidature. Le signataire ajoute sa crédibilité à l'appréciation qu'il présente dans sa lettre;
  - un ou plusieurs extraits représentatifs de l'œuvre d'un maximum de 25 pages sur support numérique.

## **ÉLÉMENTS IMPORTANTS**

- Un dossier peut être déposé pour soi-même ou pour un pair.
- Une personne candidate qui a reçu le Prix Distinction littéraire ne pourra le recevoir de nouveau avant les cinq (5) prochaines années.
- Si vous ne pouvez transmettre l'information (dossier de présentation et pièces jointes) par voie électronique, vous devrez acheminer par la poste les documents en quatre (4) copies (le cachet de la poste faisant foi pour les demandes postées).
- Les documents d'appui doivent être de qualité technique professionnelle.
- Tout document fourni avec la demande ne sera pas retourné mais pourra être récupéré au bureau du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean dans les six mois suivant le dépôt de la demande.
- Le Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean ne se tient pas responsable de la perte ou des dommages pouvant survenir aux pièces jointes à la demande.

## **DATES IMPORTANTES**

- Mardi 2 mai : communiqué de presse de lancement du Prix Distinction littéraire du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Jeudi 15 juin : date limite pour l'envoi des dossiers de candidature au comité aviseur.
- Jeudi 22 juin : remise des dossiers de candidature aux membres du jury.
- Lundi 24 juillet : date limite de remise de l'évaluation des dossiers de candidature au comité aviseur.
- Semaine du 17 septembre : dévoilement du lauréat du Prix Distinction littéraire lors de la conférence de presse de lancement de la programmation de la 53<sup>e</sup> édition du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Vendredi 29 septembre : remise du Prix Distinction littéraire.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Mme Sylvie Marcoux, directrice générale du Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean, à l'adresse suivante : [marcoux.syl@videotron.ca](mailto:marcoux.syl@videotron.ca)

### **Pour les envois postaux :**

Prix Distinction littéraire  
Salon du livre du Saguenay–Lac-Saint-Jean  
2675, boul. du Royaume, C.P. 652  
Jonquière (Québec) G7X 7W4